CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 mars 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert, président M. Éric Filiatrault, commissaire M. Serge Forget, vice-président M^{me} Linda Gagnon, commissaire M^{me} Lison Girard, commissaire M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent M. Martin Reid, commissaire M^{me} Martine Renaud, commissaire

 $\begin{array}{ll} \textbf{M}^{\text{me}} \text{ Annie Taillon,} & \text{commissaire-parent} \\ \textbf{M}^{\text{me}} \text{ Marie-Claude Turcotte,} & \text{commissaire-parent} \\ \textbf{M}^{\text{me}} \text{ Isabelle Viau,} & \text{commissaire-parent} \end{array}$

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Robert Fugère, M^{me} Lucie Gagnon et M^{me} Danielle Leblanc ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5884/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5885/SSGC)

M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5886/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
- 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
- 4. Adoption du procès-verbal;
- 5. Adoption de l'ordre du jour;
- 6. Parole à l'assemblée;
- 7. Parole aux élèves;
- 8. Lancement de consultation Objectifs et principes de répartition des ressources;
- Lancement de consultation Modification à la politique 5314 Politique de surveillance des élèves;
- 10. Mise à jour de la politique relative au transport scolaire;

PAUSE

- 11. Retour sur la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2019-2020;
- 12. Rapport des comités du conseil des commissaires;
- 13. Modification à la résolution R-5827/SSGC Nomination des commissaires sur les conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2018-2019 Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
- 14. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
- 15. Questions diverses;
- 16. Information du comité de parents;
- 17. Information de la vice-présidence;
- 18. Information de la présidence nouvelles et courrier;
- 19. Information de la direction générale;
- 20. Tour de table partage d'information;
- 21. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

MM. Mathieu Lauzon, Jean-François Marion, Déric Lavallée, Étienne Bonneau, Nycola Tremblay et Gabriel Glenfield-Comtois - Projet E-Sport de l'école secondaire Cap-Jeunesse.

<u>LANCEMENT DE CONSULTATION - OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (R-5887/SRF)</u>

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) prévoit déposer les paramètres consultatifs de financement d'ici la mi-mai;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation relativement aux objectifs et principes de répartition des ressources, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-14*.

<u>LANCEMENT DE CONSULTATION - MODIFICATION À LA POLITIQUE 5314 - POLITIQUE DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES (R-5888/SRF)</u>

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire à assurer une offre de services sécuritaires et de qualité qui répond aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de surveillance des élèves fixe les contributions financières exigées des parents;

CONSIDÉRANT l'objectif d'autofinancement des services offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires à la Politique pour assurer l'atteinte de l'objectif d'autofinancement des services offerts aux élèves comme mentionné plus haut;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation sur les modifications proposées à la Politique de surveillance des élèves, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-15*.

Adopté

 \mathbf{M}^{me} Martine Renaud demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE (R-5889/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de modifier sa politique relative au transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2019, le projet de consultation a fait l'objet d'une présentation à la séance de travail du conseil des commissaires (STCC);

CONSIDÉRANT QUE suite à la STCC du 15 janvier 2019, les commissaires ont donné leur accord à la mise en place d'une période consultation;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a préparé un projet dans ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une période de consultation entre le 31 janvier et le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la consultation ont été présentés au comité consultatif du transport et à la STCC;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de cette politique au 1^{er} juillet 2019 :

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'adopter la Politique relative au transport scolaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-16*.

Adopté

RETOUR SUR LA CONSULTATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2019-2020 (R-5890/SRÉ)

CONSIDÉRANT la Politique relative aux services de garde en milieu scolaire qui a été adoptée au printemps 2011 (politique 3203);

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire une révision annuelle du cadre organisationnel afin de le mettre à jour en fonction des constats effectués au cours de l'année;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'adopter le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2019-2020, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-17*

Adopté

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION R-5827/SSGC - NOMINATION DES COMMISSAIRES SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPORATIONS SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-5891/SSGC)

CONSIDÉRANT la résolution R-5827/SSGC adoptée le 21 août 2018, laquelle désigne les personnes siégeant aux conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir la vacance au conseil d'administration de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord suivant le départ de M^{me} Manon Villeneuve;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner officiellement l'engagement important de M^{me} Manon Villeneuve au sein de la Fondation depuis plusieurs années et de remercier cette dernière;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M^{me} Isabelle Viau pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

II est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent :

De nommer M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent, au conseil d'administration de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2018-2019.

De remercier M^{me} Manon Villeneuve pour son engagement important au sein de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5892/SSGC)

M ^{ille} Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 21 h 3	35.
Adopté	

Président	Secrétaire